



Siège Social :

0, Rue Chapron (face à l'Hôtel de Ville)
14120 MONDEVILLE

☎ 02.31.34.01.54 - Fax : 02.31.34.22.05

Comité Syndical du jeudi 9 mars 2017 à 18h30
Hôtel de Ville de Mondeville
Procès-Verbal

L'an deux mil dix sept, le jeudi 9 mars à 18h30, le Comité Syndical du S.I.V.O.M., légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie de MONDEVILLE, sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Présidente

Etaient présents :

Commune de Colombelles : MM GAILLARD – LECOEUR Guy – POTTIER
Commune de Cormelles le Royal : Mme MOREL – MM GUILLEMIN – LIZORET - MAUPETIT
Commune de Cuverville : Mme AUBERT – M. HARDEL
Commune de Giberville : MM GODEY – LECOEUR Bruno - LENEVEU
Commune de Mondeville : Mmes BURGAT – MALLET-DUCLOS – MM FLAUST - HUGUET – MASSA - RICCI

Absents excusés avec pouvoir :

Commune de Colombelles :
Mme LEFEVRE PROKOP procuration à M. GAILLARD
M. PINTHIER procuration à M. LECOEUR Guy

Commune de Cuverville :
M. DELVAL procuration à M. HARDEL

Commune de Giberville :
Mme BOBLIN procuration à M. LECOEUR Bruno
M. DE WINTER procuration à M. LENEVEU

Commune de Mondeville :
M. HAVARD procuration à Mme MALLET-DUCLOS

Secrétaire de séance : M. FLAUST

Le quorum étant atteint, la séance peut se tenir valablement.

ORDRE DU JOUR

I. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Présidente invite le comité syndical à tenir son débat d'orientation budgétaire.

Elle précise que le travail réalisé ces 3 dernières années porte ses fruits puisque l'excédent cumulé au 31 décembre 2016 est de 737 864 € contre 18 220 € au 31 décembre 2013. On ne peut que se féliciter de ce redressement de la situation financière du syndicat qui permet de dégager des marges de manœuvre, notamment en investissement et de poursuivre la baisse des participations des communes engagée l'année dernière.

Madame la Présidente donne ensuite la parole à **Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN**, Vice-Président aux finances et aux travaux, qui présente le bilan financier de la section de fonctionnement des trois dernières années, de 2013 à 2016 ; sachant que le budget du SIVOM est essentiellement un budget de fonctionnement à hauteur de plus de 80% :

- **En 3 ans, les dépenses de fonctionnement ont baissé de 6%, dont :**
 - -17% pour les dépenses à caractère général (réduction de la consommation eau et gaz en raison de la suppression d'une vidange, réduction des primes d'assurance via l'adhésion à un groupement de commandes, réduction des frais de télécommunication et d'affranchissement,...) ;
 - -3% pour les dépenses de personnel (réduction des heures complémentaires, non renouvellement de certains contrats, réorganisation de services, ...).

- **Quant aux recettes de fonctionnement, elles ont augmenté de 6% entre 2013 et 2016, notamment :**
 - +21% pour les produits des services (École de musique et de danse, piscines, engins) ;
 - Augmentation des participations des communes de plus de 270 000 € (RAM compris) entre 2013 et 2014, puis stabilisation en 2015 et baisse de plus de 102 000 € (RAM compris) à partir de 2016.

Suite à cette présentation, Monsieur LENEVEU prend la parole. Il se félicite de ces bons résultats au vu desquels il souhaite que la baisse des participations des communes soit si possible supérieure à 80 000 €, proposition faite par la commission Finances/Travaux du 16 février dernier, et ce en raison de la situation budgétaire contrainte de sa commune.

Monsieur POTTIER se félicite également du travail réalisé ces dernières années et du bon excédent qui en ressort, mais il rejoint les propos de Monsieur LENEVEU. Il souhaite qu'un effort supplémentaire soit fait sur la baisse des participations des communes.

M HARDEL précise qu'il faut expliquer les 737 000 € d'excédent cumulé (dans le sens, à quoi vont-ils servir ?).

Monsieur Guillemain précise que suite à la commission Finances/Travaux du 16 février dernier, qui avait proposé une baisse globale des participations des communes de 80 000 €, les services ont travaillé sur une baisse globale de 100 000 €.

Baisse de 80 000 € (Hors RAM)				Baisse de 100 000 € (Hors RAM)		
Communes	Participations 2017	<i>pour mémoire BP 2016</i>	<i>différence</i>	Participations 2017	<i>pour mémoire BP 2016</i>	<i>différence</i>
Colombelles	573 911,68 €	579 274,67 €	-5 362,99 €	569 685,98 €	579 274,67 €	-9 588,69 €
Cormelles le Royal	463 684,40 €	480 482,42 €	-16 798,02 €	459 971,21 €	480 482,42 €	-20 511,21 €
Cuverville	117 503,82 €	120 780,93 €	-3 277,11 €	116 590,03 €	120 780,93 €	-4 190,90 €
Giberville	337 804,97 €	342 101,33 €	-4 296,36 €	335 152,20 €	342 101,33 €	-6 949,13 €
Mondeville	1 105 971,13 €	1 156 237,72 €	-50 266,59 €	1 097 476,58 €	1 156 237,72 €	-58 761,14 €
Total	2 598 876,00 €	2 678 877,07 €	-80 001,07 €	2 578 876,00 €	2 678 877,07 €	-100 001,07 €

Mme BURGAT précise que pour réduire encore davantage la participation des communes, il faut rogner sur l'investissement, voire si certains achats ou travaux peuvent être reportés car en fonctionnement, il n'y a plus de marges de manœuvre.

Elle propose que chaque maire soit convié à la commission Finances/Travaux du 16 mars prochain afin de « rebalayer » les opérations d'investissement retenues par celle du 16 février dernier afin de voir ce qui peut être reporté sur 2018.

Après avoir débattu sur le montant des participations des communes pour 2017, Madame la Présidente invite les membres du Comité à échanger sur le partenariat privilégié avec la commune nouvelle Saline (fusion Troarn + Sannerville). Ce partenariat porte sur les points suivants :

- **Poursuite du partenariat au niveau informatique** : partenariat mis en place en octobre 2015. Recettes : 4 375€. Par courrier du 28 février dernier, Saline sollicite un renouvellement de la convention de mise à disposition du service informatique jusqu'au 31/12/2017, uniquement sur l'ex-commune de Sannerville.

→ Les membres du Comité sont favorables à la poursuite de ce partenariat sur la base d'un coût horaire identique au précédent, soit 50 €. Une délibération sera prise le 30 mars prochain.

- Saline serait également intéressée par la **compétence entretien des stades sur l'ex-commune de Troarn** (pas de courrier officiel à ce jour). Jusqu'à maintenant le SIVOM intervenait uniquement sur Sannerville.

→ Là aussi, les élus émettent un avis favorable. Le tarif appliqué serait celui qui est voté chaque année, lors du vote du budget, pour les communes extérieures. Une délibération sera prise le 30 mars prochain.

- **Partenariat au niveau de l'école de musique et de danse** : Monsieur FLAUST et Madame BERNARD, Directrice Générale des Services (DGS), ont rencontré, le 24 février dernier, l'adjoint au Maire de Saline en charge de la vie culturelle et le DGS, et ce suite à une 1^{ère} réunion organisée fin 2016. Monsieur FLAUST précise que la communauté de communes (CDC) Bois et Marais, avant sa dissolution au 1^{er} janvier dernier et à laquelle appartenait Troarn, subventionnait l'école de musique associative « Les 3 Pommes », au même titre que la communauté de communes Val Es Dunes. Suite à la création de la commune nouvelle Saline, Troarn n'a pas intégré la communauté de commune Val Es Dunes, mais la Communauté Urbaine et par conséquent les ex-troarnais paient désormais un tarif hors CDC. C'est pourquoi, Saline serait intéressée par un partenariat avec l'école du SIVOM pour septembre prochain sur tout ou partie des disciplines musicales proposées. Suite à cette réunion du 24 février, Monsieur le Maire de Saline reviendra vers le SIVOM fin mars.

→ Le Comité émet un avis favorable, sachant que les modalités de ce partenariat restent à examiner.

→ Il est bien précisé que les différents partenariats évoqués ci-dessous ne doivent pas se faire au détriment des communes-membres du SIVOM.

2. ADHÉSION DU SIVOM AU SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATION DES COLLECTIVITÉS

Rapporteur : Hélène BURGAT

Au niveau de la communication, des efforts ont été réalisés ces derniers mois : édition de plaquettes au niveau des piscines et des RAM, édition d'un programme des manifestations de l'école de musique et de danse, articles dans la presse locale, Cependant, c'est un axe qu'il faut développer davantage. L'atteinte de cet objectif passe par la création d'un site internet, outil aujourd'hui incontournable en termes de communication.

En raison de la charge de travail des informaticiens, la création de ce site en interne n'est pas possible. C'est pourquoi, il est proposé d'adhérer au Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités (actuellement, ce syndicat regroupe 240 communes). Cette structure accompagne les collectivités sur l'ensemble des étapes de création du site (récupération des données, formations, déplacements, L'adhésion peut être annuelle. La cotisation au syndicat est de 827€/an. L'hébergement du site, sous-traité à un prestataire extérieur, est de 561€/an.

Vu le Code Général des Collectivité Locales ;

Sur proposition de la Commission Finances/Travaux du 16 février 2017 ;

Considérant qu'il est nécessaire de prendre une délibération afin que le SIVOM adhère au SMICO ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'adhésion du SIVOM au Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités pour un an à compter du 15 mars 2017 ;
- **Procède** à l'inscription des crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours, chapitre 011.

Fin de la séance : 19h15

Le secrétaire de séance



Didier FLAUST

La Présidente



Hélène BURGAT